

Saint-Pierre, le 29 septembre 2015

Réunion de l'observatoire des prix, des marges et des revenus



18 septembre 2015

Le 18 septembre 2015 à 10h30 s'est tenue, dans les locaux de la préfecture de Saint-Pierre-et-Miquelon, une réunion de l'observatoire des prix, des marges et des revenus (OPMR), sous la présidence de monsieur François David, président de l'OPMR de Saint-Pierre et Miquelon.

Participaient à cette réunion :

- Jean-Christophe Bouvier, préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon ;
- Stéphane Artano, président du conseil territorial ;
- Martin Detcheverry, adjoint au maire de Saint-Pierre ;
- Xavier Landry, président du conseil économique, social et culturel ;
- Gilles Marchal, directeur des finances publiques ;
- Yann Caron, directeur de l'agence de l'IEDOM ;
- Alain Frances, directeur de la cohésion sociale, du travail, de l'emploi et de la population ;
- Maximilien Coustaut, adjoint au directeur de la cohésion sociale, du travail, de l'emploi et de la population ;
- Guillaume-Arnaud Grasset, chef du pôle C de la cohésion sociale, du travail, de l'emploi et de la population ;
- Ludivine Quédinet, chef du bureau de l'environnement et du cadre de vie de la préfecture ;
- Jessica Autin, bureau de l'environnement et du cadre de vie de la préfecture.

Etaient absents et excusés :

- Le député de Saint-Pierre-et-Miquelon
- Le sénateur de Saint-Pierre-et-Miquelon
- Le maire de la commune de Miquelon-Langlade
- Le président de la CACIMA
- Monsieur Alain Beaupertuis
- Monsieur Marcel Dagort

.1 Point sur l'application du Bouclier Qualité-Prix (BQP)

Guillaume-Arnaud Grasset, du pôle C de la DCSTEP présente un bilan d'étape du BQP 2015 (annexe 1) pour lequel un seul établissement commercial a adhéré (établissements Marcel Dagort). Un contrôle du dispositif BQP a été réalisé en septembre. Il n'a pas permis de détecter d'anomalies, les règles d'affichage et de publicité étant respectées, et un contrôle périodique interne étant assuré. L'impact sur les moyennes mensuelles des ventes de certains produits est fort (jusqu'à +200%). Un seul produit voit au contraire ses ventes rester stables, il avait été retenu pour des motifs de santé.

M. Landry précise toutefois que les quantités vendues demeurent assez faibles.

.2 Election d'un vice-président (article D.910-1 C III. du code de commerce)

Le président de l'OPMR rappelle l'importance d'un vice-président, notamment en cas d'indisponibilité du président et procède à un nouvel appel à candidature. Aucun membre ne souhaite exercer cette fonction.

.3 Dernier panier des 38 articles relevé en juin

Guillaume-Arnaud Grasset présente brièvement le dernier panier des 38 articles relevé en juin. Sur le second trimestre de 2015, on observe une baisse globale (-2,75 %) baisse générale mais surtout sensible pour les produits frais et la droguerie et hygiène. Sur douze mois, la baisse du dernier trimestre atténuée la hausse globale mais on observe de fortes différences selon les produits. L'influence du cours du dollar canadien est cependant sensible.

.4 Evolution du panier des 38 articles

Gillaume-Arnaud Grasset présente une note qu'il a adressée au président de l'OPMR et qui avait été envoyée avec la convocation à la réunion (annexe 2). Une modification du panier des 38 articles permettrait tout d'abord de supprimer les doublons (2 lessives, 2 pommes de terre), de décaler les relevés de prix trimestriels afin d'éviter que les relevés s'effectuent le même mois que ceux de l'indice des prix à la consommation (préfecture). Il propose également de retirer certains produits et de leur substituer des produits dont l'approvisionnement est plus régulier, de cibler des produits par catégorie, type et conditionnement au prix le plus bas proposé en magasin au lieu de produits d'une marque déterminée. L'augmentation du nombre de produits (50 au lieu de 38) est également évoquée. L'intérêt de ces deux dernières propositions est de limiter le nombre de produits manquants et/ou d'atténuer leur impact sur l'évolution du panier.

François David indique que les commerçants rencontrés avant cette réunion estiment que l'absence de qualification des produits ne permettra pas forcément de comparer les relevés de prix successifs. En effet, si un produit est manquant, on pourrait être amené à changer de gamme. De plus, selon eux, les produits "premier prix" sont les plus sensibles à la hausse des prix.

Il est proposé de conserver des produits identifiés (liste actuelle) et de rajouter des produits d'entrée de gamme et identifiés au sein de cette gamme.

En cas d'absence d'un produit, il est envisagé de relever le dernier prix affiché pour un produit manquant, si ce produit était présent dans les rayons quelques jours avant le relevé de l'enquêteur. A défaut, la méthode appliquée reprise de la Réunion continuerait à être utilisée.

Concernant le poids ou la représentativité des produits relevés dans le panier de la ménagère, Xavier Landry suggère de se renseigner auprès des importateurs.

En terme de communication, il est indiqué que le travail effectué par le pôle C ne donnait lieu à aucune communication ni à aucune autre forme d'exploitation. Il est envisagé qu'un projet de communiqué soit associé aux résultats trimestriels, distinguant comme le propose Yann Caron, le document destiné au public et le document destiné aux professionnels et qu'un retour d'information puisse être adressé à chacun des commerçants concernés.

Dans ces conditions, le pôle C terminera l'année en appliquant au panier les principes anciens. Il présentera également pour la fin de l'année un projet de nouveau panier.

.5 Coûts de passages portuaires

François David rappelle que l'article L. 910-1 du code de commerce dispose que l'OPMR est tenu de publier « annuellement des données portant sur le niveau et la structure des coûts de passage portuaire ». Il indique qu'à cet effet, une étude sur certains coûts portuaires réalisée par la DTAM en novembre 2012 lui avait été communiquée. Un bref résumé avait été intégré au rapport annuel de l'observatoire.

Une version actualisée et complétée pour recenser l'ensemble des coûts de passage portuaire préparée par la DTAM devrait être disponible avant fin 2015.

.6 Recherche de nouvelles actions pour le compte de l'observatoire

Les voies de nouvelles études pour le compte de l'observatoire sont ensuite évoquées. Il est rappelé que l'étude sur les revenus engagée en 2011 a été confrontée à des difficultés liées au secret fiscal et a été suspendue.

Une étude sur les dépenses liées au chauffage avait fait l'objet d'un projet de cahier des charges présenté devant l'OPMR. Ce projet avait été écarté en juin 2013.

Stéphane Artano relance le débat sur ce thème du chauffage. Martin Detcheverry informe l'OPMR des calculs qu'il avait effectués sur le coût du chauffage pour une famille. Il estime que les évaluations doivent être faites sur la base du kilowattheure consommé. La consommation en énergie varie, en effet, selon l'importance du logement, son isolation et le nombre de personnes qui l'occupent. Au recensement des kw/h consommés et payés il conviendra également d'ajouter l'examen du coût de l'investissement.

Après avoir rappelé les spécificités de l'archipel en matière de chauffage, Monsieur le préfet insiste sur l'intérêt de déterminer le coût du kw/h.

La problématique de l'archipel est ensuite rappelée dans le débat : un seul fournisseur de carburant dont le prix est fixé par la préfecture, deux sources d'énergie (fuel pour le chauffage domestique et électricité produite par une centrale au fuel). Yann Caron note que le sujet de l'étude ne peut être de comparer ces deux sources d'énergie.

Selon Roger Hélène, les installations de chauffage au fuel représenteraient 70 % des équipements privés. Il ajoute qu'une grande partie des ménages sur l'archipel est en précarité énergétique, c'est à dire qu'ils dépensent plus de 10% de leur budget pour l'énergie. Cette situation justifie que l'OPMR engage une étude.

Yann Caron indique quels objectifs une étude sur le chauffage devrait poursuivre, éclairer la population sur les choix liés au chauffage domestique et les choix comparés en informant sur les alternatives : chauffage électrique ou au fuel, isolation ou pas, aides et politiques publiques correspondantes. Il reste donc à accomplir un important travail de définition. Le responsable local d'ERDF devra être visité (ce qui avait déjà été fait par F. David lors de la préparation du 1^{ER} projet d'enquête qui fut écarté).

Le principe d'une étude sur le coût du chauffage domestique est donc retenu par l'observatoire. Le préfet indique que des financements pour effectuer ce type d'enquête pourraient être envisagés.

François David et Martin Detcheverry se rencontreront à Saint-Pierre à ce sujet puisque ce dernier dispose d'informations personnelles et d'une étude précise sur le prix du kw/h en fonction du type de chauffage.

François David annonce que la prochaine réunion de l'OPMR aura lieu la deuxième quinzaine du mois de novembre et aura pour objectif principal de rendre un avis sur le BQP.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 12h05 après avoir remercié les membres pour leur participation.

Le président de l'observatoire
des prix, des marges et des
revenus,



François DAVID



PREFET DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

DIRECTION DE LA COHESION SOCIALE, DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI
ET DE LA POPULATION
POLE CONCURRENCE, CONSOMMATION ET SECURITE DES POPULATIONS
8 RUE DES PETITS PECHEURS
B .P. 4212
97500 SAINT-PIERRE ET MIQUELON

Saint-Pierre le 15 septembre 2015

Téléphone : 05 08 41 16 30
Télécopie : 05 08 41 16 39
Mél : 975.polec@dcstep.gouv.fr
Affaire suivie par : Guillaume-Arnaud GRASSET

Réf. 2015-062
Dossier 2015-010

Objet : Bilan d'étape BQP 20151° / Dispositif mis en place en 2015

Le dispositif BQP a été reconduit sur l'archipel par l'arrêté préfectoral n°39 du 28 janvier 2015. Comme lors des années antérieures, un seul établissement commercial y a adhéré (centre commercial M. Dagort), et ce même si un autre professionnel a pris part aux négociations.

La liste BQP 2015 concerne toujours 51 produits pour un prix maximal inchangé de 153€. Néanmoins, ce prix global représente une réduction plus forte qu'en 2014 sur le prix avant négociation (-12,33% au lieu de -10,33%). En effet, en application des préconisations du Plan National Nutrition Santé, plusieurs produits bénéfiques aux consommateurs ont été ajoutés dans la liste à la place de produits moins « santé », ce qui a eu pour effet une augmentation du prix global avant négociation.

2° / Suivi du dispositif en 2015

Un contrôle de l'effectivité du dispositif BQP a été réalisé en septembre 2015. Aucune anomalie majeure n'a été détectée au cours de ce contrôle, l'ensemble des produits étant disponible. Une légère anomalie de prix a été repérée (0.20€), un produit ayant récemment changé de code-barres sans mise à jour de la base de donnée informatique.

L'affichage de la liste à l'entrée du magasin et la mise en avant des produits dans les rayons sont faits selon les dispositions légales en vigueur. On note toutefois que la liste BQP 2015 n'apparaît plus sur site internet du centre commercial Dagort.

Lors de ce contrôle, le directeur du centre commercial a exposé la politique interne de contrôle de la disponibilité des produits BQP et du respect des prix affichés. Les résultats de ces contrôles sont conservés. Deux auto-contrôles ont ainsi été effectués en 2015, sur une base trimestrielle, sans qu'aucune anomalie majeure ne soit constatée.

3° / Impact du dispositif

Il existe un réel impact sur les ventes des produits inscrits au BQP. Les produits introduits dans la liste en 2015 en application du Plan National Nutrition Santé ont ainsi vu leurs ventes doubler voire tripler, à l'exception notable de l'huile Isio 4 :

Produit	Moyenne mensuelle des ventes en 2014	Moyenne mensuelle des ventes 2015	Impact
Filet de sole	15	30	+100%
Cuisse de poulet	15	30	+100%
Huile Isio 4	14	14	+0%
Granola	5	10	+100%
Trio Fruits Surgelé	6	18	+200%

3°/ Evolution

Interrogés sur les effets du dispositif du BQP, les Ets Dagort n'ont pas rencontrés de problèmes particuliers pour son application en 2015.

La mise en place de ce dispositif n'a toujours pas suscité l'adhésion de l'ensemble des opérateurs économiques concernés. Le second professionnel présent lors des négociations en début d'année a exposé les raisons pour lesquelles le dispositif du « BQP » ne peut être adapté aux commerces de proximités : les petits commerces dépendent trop des prix à l'importation et ne peuvent lisser leurs prix. Les petites surfaces préfèrent pratiquer des promotions ponctuelles en fonction des conditions à l'importation.

Enfin, une attention particulière pourrait être apportée à l'application du dispositif à Miquelon, sur laquelle aucun professionnel n'a souhaité s'engager dans cette démarche.

Pour le directeur de la DCSTEP,

Le Chef du Pôle C

Guillaume-Arnaud GRASSET

DCSTEP Pôle C de Saint-Pierre et Miquelon**Note à Monsieur le Président de l'OPMR.**

Vous avez sollicité mon service pour recueillir notre avis sur les évolutions qui peuvent être proposées à la liste du panier des 38 articles ainsi que sur la fréquence des relevés de prix pour son intégration dans un contexte plus général.

Le contexte :

Sept établissements d'alimentation généralistes (5 à Saint-Pierre et 2 à Miquelon) ont été retenus pour la réalisation trimestrielle des relevés de prix. Ces établissements garantissent un réassort des produits ciblés dans la liste bien que quelques difficultés de disponibilités des produits soient à constater sur les deux établissements de Miquelon. Les ruptures constatées sont souvent liées aux difficultés d'approvisionnement par voie maritime en période d'hiver et au printemps.

La liste des produits :

Bien qu'établie par rubrique recouvrant l'ensemble des postes de dépenses du panier type, cette liste non-exhaustive permet quelques adaptations sur sa composition. Nous pouvons proposer le retrait de certains produits au profit de produits plus réguliers dans leur approvisionnement et un ciblage des produits par catégorie, type et conditionnement au prix le plus bas proposé en magasin (ex : Riz blanc ou brun, type Basmati ou autre, paquet de 500g) au lieu d'une marque.

Le ciblage proposé permet d'atténuer l'impact de la règle des manquants (moyenne des prix relevée par produits, appliquée aux produits manquants pour réaliser la synthèse) qui introduit une incertitude dans la mesure de la variation du prix du chariot type.

La liste doit aussi dans sa nouvelle définition prendre en compte les préconisations du « PNNS » (Plan National Nutrition Santé) en termes de qualité nutritionnelle et ainsi permettre la substitution de certains produits, préconisations introduites dans le BPQ 2015.

Évolution de la liste :

Une évolution de la liste vous est proposée (voir tableau ci-dessous), elle tient compte de la disponibilité réelle des produits par famille et intègre la règle du prix le plus bas disponible en magasin, les marques MDD (France) et No-Name (Canada), tout en respectant les exigences de qualité et de conditionnement des produits ciblés.

38 PRODUITS	Nouvelle proposition liste 38 produits
LIBRE SERVICE - 17 produits	
Jambon blanc hollandais Swan/kg	idem
Poulet du Canada congelé/kg	Poulet du canada congelé 3KG
Faux filet canadien frais/kg	idem
lait 1/2 écrémé elle/vire (Litre)	idem
œufs du Canada/dz	idem
beurre 1/2 sel florimont 250 g	Beurre ½ sel 250 g disponible au prix le plus bas en magasin
vache qui rit 24 portions	Gruyère à la coupe
yaourt 8x100 gr.- Activia fruits	Yaourt nature 8x100g
salade Romaine	idem
tomates/kg Canada - Vigne ou Roma	idem
pommes en sac Mac Intosh	idem
oranges à l'unité (88 ou calibre)	Orange prix à l'unité, au prix le plus bas en magasin
bananes/kg Canada	idem
carottes en sac 907 g	idem
oignons en filet 907 g	idem
Pommes de terre Blanche France - 2,5 Kg	Substitution proposée pour une autre légumineuse à choisir
Pommes de terre Blanche Canada - 2,5 k	Pomme de terre blanche 2,5 kg au prix le plus bas disponible en magasin
EPICERIE - 8 produits	
Riz Minute Rice 700 gr	Riz blanc basmati 250g ou 500g disponible au prix le bas en magasin
Huile 1 L Tournesol	idem
Pâtes 500 grs COQUILLETES	idem
café en paquet Carte Noire 250 g	Café pur arabica en paquet de 250g disponible aux prix le plus bas en magasin
sucre en cubes n° 4 Lantic - 500 g	idem
farine en sac 5 livres five Rose	Farine en sac 2,5 KG ou 5LB disponible aux prix le plus bas en magasin
mayonnaise Calvé	Mayonnaise aux œufs au prix le plus bas disponible en magasin
sel fin 1 Kg	idem
DROGUERIE HYGIENE - 8 produits	
Shamp. chev.norm. 400ml	idem
dentifrice 75ml	idem
savon liquide -300 ml	idem
papier toilettes-12 rouleaux -"MAJESTA"	Papier toilettes 12 RLX 2 épaisseurs – disponible au prix le plus bas en magasin

Couches bb n°3 (midi) pampers	
eau de javel 2 L. Lacroix (ou autre)	Eau de javel 2 l au prix le plus bas en magasin
lessive liquide Ariel 3 L 27 doses	idem
lessive en poudre Ariel 2,9kg 27 doses	Substitution pour un liquide vaisselle 750 ml
GRUPE LIQUIDES - 5 produits	
eau 1,5 L	Eau 1,5 l prix à la bouteille disponible au prix le plus bas en magasin
Jus d'orange Tropicana 1,79 L	Jus d'orange pur jus ~ 2L
	Jus de pomme pur jus ~2L
pack de bière (6) heineken	idem
coca 2l	idem
jus de légumes V8	idem

La date des relevés :

Un décalage d'un mois avant ou après les relevés effectués par le service de l'indice des prix à la consommation (bureau de l'environnement et du cadre de vie de la préfecture) permettrait de s'intégrer complètement dans un cadre plus général d'étude et de synthèse sur l'évolution des prix à Saint-Pierre et à Miquelon, d'obtenir une étude plus affinée de la variation des prix sur une famille de produits ciblés, de recouper sur un trimestre les informations liées à l'évolution du prix des produits (ex : saisonnalité des produits). Ce décalage dans le temps permettrait d'éviter aux professionnels de connaître deux relevés de prix sur une courte période. Les campagnes de relevés de prix apparaîtraient ainsi moins intrusives et redondantes.

La présentation des résultats est à conserver en l'état. Elle permet d'effectuer une synthèse reprenant la variation de la masse globale du chariot type, annuellement, par trimestre et/ou par commerce ainsi que d'isoler une famille de produit ou un produit pour en connaître la variation du ou des prix sur une même échelle de temps que le chariot type.

La question de l'impact de la modification de la liste devra être également étudiée pour éviter de perdre des données sur la variation des prix.

-